

LE PRIX de l'abonnement à l'édition quotidienne, fait directement avec les porteurs, est de 20 SOUS par semaine.

Chronique DE LA Ville Calendrier de l'Abeille

Semaine du 11 au 19 Août. Mardi, 11.—St-Suzanne. Mercredi, 12.—St-Claire. Jeudi, 13.—St-Hippolyte. Vendredi, 14.—St-Eusèbe. Samedi, 15.—L'Assomption. Dimanche, 16.—St-Hyacinthe. Réunion très importante des membres de la Société du Quartier Juillet, au siège social, à 4 heures. Lundi, 17.—St-Mamès.

Lever du soleil à 5 h. 26 m.; coucher 6 h. 42 m. Lune dernier quartier le 13 à 6 h. 56 m. du soir.

N. B.—Les lecteurs et lectrices de l'Abeille sont instamment priés lorsqu'ils auront le désir de voir annoncé dans le Calendrier de l'Abeille un événement intéressant le public de nous en adresser communication.

Vapeurs et péniches

Une autre ligne de vapeurs pour la Nouvelle-Orléans, a été annoncée hier. Ce service nouveau reliera notre port avec celui de Galveston, et avec San-Francisco, sur l'Océan Pacifique. C'est la "Lukenbach Steamship Company" qui va établir cette ligne, dont le premier vapeur quittera la Nouvelle-Orléans dans les derniers jours d'octobre. Le télégramme annonçant la bonne nouvelle, a été reçu par John A. Smith, en charge du département de fret de la Chambre de Commerce. L'itinéraire des vapeurs sera comme suit: Ils quitteront notre port pour Galveston, Texas, de là, en passant par le Canal de Panama, longeront les côtes de l'Océan Pacifique jusqu'à San-Francisco. Cette nouvelle route aidera considérablement, à accélérer l'établissement projeté de la ligne de péniches, entre la Nouvelle-Orléans et St-Paul, Minn., ce qui emmènera à une diminution dans le transport du fret, parce que les voies ferrées se trouveront en face d'une concurrence sérieuse.

La "Lukenbach Steamship Company" est une des plus grandes compagnies des Etats-Unis, et possède un grand nombre de vapeurs modernes. Ce service le long des côtes du Pacifique, est d'une importance incalculable pour notre port, l'on s'attend à ce qu'elle donne un nouvel élan au commerce de la Nouvelle-Orléans.

La situation sur la levée

La commission du port, de la Nouvelle-Orléans, vient d'adopter une législation importante, en ce qui a trait au commerce du port. La commission est décidée de se maintenir dans la voie qu'elle s'est tracée, en continuant à se servir de grues perfectionnées pour le chargement et déchargement des vapeurs. La commission a adopté une ordonnance qui accorde à tous les navires qui viendront dans le port, le même privilège qu'à ceux qui ne transportent que le café.

La commission, se propose également, de faire appel à la Législature de l'Etat, afin d'être autorisée, par une loi, à avoir le contrôle, absolu du chargement et déchargement des vapeurs dans le port.

Fall buyers

On fait de grands préparatifs pour la réception des marchands qui arriveront mardi prochain, à la Nouvelle-Orléans, pour faire leurs achats annuels. La convention aura lieu au hall de la Chambre de Commerce. Les orateurs qui se feront entendre à cette occasion, sont, le gouverneur Hall, le maire Behrman, L. Alexander, Edgar B. Stern, W. C. Wright, John M. Park, Harry D. Wilson, de Roseland, et des marchands des villes avoisinantes. Il y aura un banquet, jeudi soir.

La peste

En ce qui a rapport à la peste bubonique, la situation s'est tellement améliorée, qu'on ne parle plus que d'un nettoyage général de la ville, qui du reste se poursuit toujours avec une fiévreuse ardeur, dans tous les quartiers. Quatre des malades à l'Hôpital d'isolement, ont été déclarés entièrement rétablis, et ont regagné leur demeure respective. Helen Seill, 40 ans, nièce de M. Schmitt, sera déclarée guérie aujourd'hui. L'état des sept autres, atteints de la maladie, s'améliore rapidement, et seront libérés dans quelques jours.

Le Theatre Dauphine

La "Columbia Musical Company", de New-York, commencera une série de représentations théâtrales, au Théâtre de la rue Dauphine, le 30 août. Le circuit de cette compagnie comprend 70 théâtres, dispersés dans l'Est et l'Ouest des Etats-Unis. A chaque semaine, une troupe nouvelle fournira des divertissements au public néo-orléanais. La première troupe, pour l'ouverture de la saison, arrivera à la Nouvelle-Orléans, par le vapeur Creole, le 27 août.

Procès en dommages

Mme Val Fernandez intenta hier, un procès en dommages pour \$2,500, plus \$278, la valeur d'un piano, contre H. F. Bennett, propriétaire d'un mont de piété, pour l'avoir privée de l'usage de son piano pendant quatre mois. Dans sa pétition Mme Fernandez déclare avoir emprunté 25 dollars de M. Bennett, dans le mois d'octobre 1913, donnant comme sécurité son piano. Elle paya, dit-elle, à l'avance, \$6.25 pour un mois d'intérêt, et plus tard paya \$13, pour un intérêt de deux mois. Au premier mai 1914, elle paya à Bennett \$25, et demanda à être mise en possession de son piano. Bennett ayant vendu le piano, proposa à Mme Fernandez de lui payer \$37.50 de plus, et qu'il la mettrait en possession de l'instrument. Elle refusa. De là le procès intenté.

Cambrioleurs de café

Des escrocs inconnus ont brisé une porte d'un wagon de l'"Illinois Central Railroad", hier matin à 4 heures, et se sont emparés de trois sacs de café, valant 36 dollars, appartenant à la "New Orleans Coffee Company". L'enquête ouverte dans la journée n'a pas encore donné d'éclaircissements sur cette affaire.

Institutrice blessée

Mlle Isabelle Warner, 50 ans, institutrice d'une école à Gentilly, habitant 1400, avenue Jackson, en traversant la chaussée à l'intersection des avenues St-Charles et Jackson, eut une syncope et s'effondra sur le pavé. Dans sa chute elle eut le cuir chevelu lacéré. Elle fut transportée à l'Hôpital de la Charité.

Une imprudence couteuse

Paul O'Donnell n'a pas de chance. Il laissait il y a quelques jours des marchandises pour une valeur de 78 dollars dans une chambre de son ancienne pharmacie, 4200, rue Baronne. Hier faisant une tournée à son ancien magasin, il eut la désagréable surprise de constater que des filous avaient démenagé le tout. Il porta plainte à la police qui va faire des recherches pour retrouver les malfaiteurs.

Accident

Hier après-midi, à 4 heures 45, Felix Ronero, 20 ans, 3717, rue Gravier, qui était malade depuis quelques temps, prit par mégarde de l'acide carbonique, croyant prendre un médicament. Il fut transporté à l'Hôpital de la Charité, où les docteurs ont réussi à le mettre hors de danger.

Les voleurs de volailles reparaissent

En faisant une ronde coin des rues Saratoga et Thalia, à 2 heures et demie, hier matin, un agent de police entendit un bruit dans la cour du cottage 1402, rue Saratoga. Il pénétra dans la cour, et se trouva en présence de Mme W. C. Christina, qui, les yeux pleins de larmes, lui annonça que des filous venaient de voler son poulailler, contenant 31 belles poules, qu'elle soignait attentivement.

L'ex-gouverneur J. Y. Sanders

L'ex-gouverneur J. Y. Sanders a été assermenté hier après-midi, comme officier naval, en remplacement de Charles F. Borah. Il a été assermenté par le commissaire Browne, en présence d'un grand nombre d'officiers fédéraux. M. Borah pense retourner à Franklin, Lne, où il pratiquera les lois.

Nicholas D. Hughes

Nicholas D. Hughes, 66 ans, 2427, rue Banks, est mort hier chez lui. Il était né en Angleterre, et habitait la Nouvelle-Orléans depuis 63 ans. Il laisse une épouse et six enfants. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi.

Le surintendant Reynolds est complimenté

Le surintendant Reynolds a reçu une lettre hier, signée par plus de cent habitants de la Promenade Fontainebleau et des rues avoisinantes, dans laquelle ils lui expriment leur appréciation et leur gratitude, pour les bons services rendus par ses agents depuis deux semaines dans ce voisinage. Les cambrioleurs qui pullulaient dans ce quartier depuis quelques mois, ont disparu comme par enchantement, et l'ordre a été rétabli dans cette partie de la ville.

Etablissement cambriolé

Des voleurs se sont introduits dans l'établissement d'Andrew Roser, 824, rue Julia, vendeur de bicyclettes de seconde main, et ont fait main basse sur des pneus et autres objets d'une valeur de 24 dollars.

Rixe

A 9 heures, hier matin, une rixe a eu lieu au coin des rues Girod et Franklin, entre Jesse Mack et Morris Karnofsky. Pendant la mêlée, Mack a reçu un coup de briques sous l'œil droit, lui causant une blessure profonde. Il a été transporté à l'Hôpital de la Charité. Procès verbal a été dressé contre Karnofsky.

Pied mutilé

Allen Timpkins, couleur, 25 ans, 1124, rue Girod, en déchargeant des traverses de voies ferrées, au pied de la rue Girod, hier matin à 10 heures 15, a eu le pied mutilé par une traverse. Il est soigné à l'Hôpital de la Charité.

Autour de la Maison

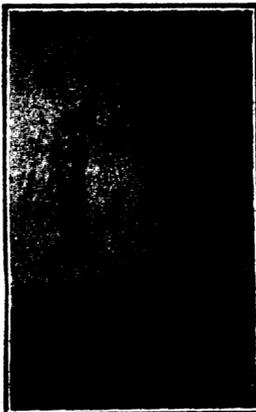
Les insectes, les fleurs, les feuilles, les rameaux Tressent leur vie enveloppante et minuscule Dans mon village, autour des prés et des cloiseaux, Ma petite maison est prise en leurs réseaux. Souvent, l'après-midi, avant le crépuscule, De fenêtre en fenêtre, au long du pignon droit, Ils s'agitent et bruissent jusqu'à mon toit; Souvent aussi, quand l'astre aux Occidents recule, J'entends si fort leur fièvre, et leur émoi Que je me sens vivre, avec mon cœur, Comme au centre de leur ardeur. Alors, les tendres fleurs et les insectes frères M'enveloppent comme un million d'ailes Faites de vent, de pluie et de clarté. Ma maison semble un nid doucement convoité Par tout ce qui remue et vit dans la lumière. J'admire immensément la nature plénière, Depuis l'arbutus nain jusqu'au géant soleil; Un pétale, un pistil, un grain de blé vermeil Est pris, avec respect, entre mes doigts qui l'aiment; Je ne distingue plus le monde de moi-même. Je suis l'ample feuillage et les rameaux flottants, Je suis le sol dont je foule les cailloux pâles Et l'herbe des fossés où soudain Je m'affale Ivre et fervent, hagard, heureux et sanglotant. —EMILE VERHAEREN.

LE PROCÈS De Mme Caillaux

L'illustration:

Ce triste grand procès a pris fin. C'est, pour tous, un immense soulagement et, de quelque façon qu'on apprécie le verdict rendu mardi par les jurés, il faut se féliciter que cette lamentable affaire Caillaux soit sortie des rôles de la cour d'assises. Ah! comme, en cette semaine, si pleine, au dehors, d'émotion nationale, on sentait que l'âme du pays était ailleurs; comme on déplorait que ce crime de droit commun n'ait pu être jugé selon le droit commun, sur les faits et par le code, sans éclat, sans publicité exceptionnelle, sans retentissement hors de chez nous. Ces débats vastes, mais sans grandeur, devenaient, à chaque audience, plus misérables. Ils n'étaient plus que haine et fiel. L'accusée, en son box, semblait lointaine, inexistante presque. On ne songeait plus à elle, on ne parlait plus de son crime; mais, autour de ce crime, tous les orgueils blessés, dégus, se battaient à coups de poignards empoisonnés, devant des magistrats hésitants, gagnés eux aussi par la mauvaise agitation du lieu. On respirait mal dans cette atmosphère viciée par on ne sait quelle décomposition. La politique était là; elle sévissait là; elle y faisait toute sa besogne de destruction et de démoralisation.

Jamais, jamais — tous ceux qui ont suivi les phases de ce procès en conviendront — on n'avait vu, en cette enceinte jusqu'alors respectée et redoutée, un tel travestissement tragique et burlesque de l'appareil de la justice



Sur son propre plastron de chemise, il a marqué d'un point et d'un trait noirs la place où deux des balles de Mme Caillaux ont atteint sa victime.

criminelle: une présidence timide et maladroit; un ministère public muet; un assesseur qui dit au président des assises: "Monsieur, vous nous déshonorez"; le président qui envoie des témoins à son assesseur en plein cours de l'affaire, et l'écho narquois de cette querelle scandaleuse dans tous les journaux de France et d'ailleurs...; deux anciens chefs de gouvernement se heurtant sur un cadavre...; un député qui, en considération — il lui dit lui-même — des prochaines batailles électorales, vient faire une indéterminable déposition "républicaine et démocratique"; ce même député qui prête à un magistrat du ministère public des propos aussitôt démentis; un envoi de témoins par le substitut au député (jamais encore on n'avait vu au Palais une pareille levée de sabre!); des incidents très vifs se multipliant entre deux anciens bâtonniers, l'avocat de la défense et celui de la partie civile, l'un et l'autre, d'ailleurs, tachant de se ressaisir à chaque fois par un effort de courtoisie et en évocation une amitié ancienne...; une déclaration gouvernementale intervenant en faveur du mari de l'accusée et, à cause de contradictions troublantes, accueillie sans confiance, et sans respect par l'auditoire; le même mari de l'accusée, l'ancien ministre, ne pouvant se résoudre en ce lieu, dans cette situation, à n'être plus qu'un simple particulier et réclamant encore des honneurs, exigeant qu'on l'appelle toujours: "Monsieur le ministre"; le secret d'un testament privé arraché au fisc par cet ancien ministre des Finances et livré par lui au public ébahi; le président de la cour d'assises laissant dire, à deux reprises, sans interrompre, sans protester, que le réquisitoire du procureur de la République est "un roman"; des médisances rendus responsables, ou presque, de la mort de la victime...; des chirurgiens célèbres se jetant à la face, par-dessus la



Après l'acquittement: Mme Caillaux, dans un élan spontané et qui provoque la chute de son chapeau, embrasse son avocat.

barre, l'accusation d'incapacité, de charlatanisme... Voilà ce que, successivement, l'on a vu et entendu pendant huit jours dans la salle des audiences de la cour d'assises de la Seine. On a vu et on a entendu autre chose encore. On a vu les fameuses lettres intimes dont l'accusée redoutait tellement la publication qu'elle a décidée, pour éviter cela, de faire son geste criminel; on a entendu la lecture de ces lettres dont on aurait offert 30,000 francs, et qui, dira Me Chenu, ne valaient pas dix sous, car elles ne contenaient rien de ce que l'on avait dit qu'elles contenaient.

Ces lettres furent, après d'émouvants incidents d'audience, versées entre les mains des avocats par la première femme de M. Caillaux, Mme Gueydan. Tout le public fut singulièrement impressionné par l'audition de ce témoin exceptionnel. Si sa puissance d'amour fut égale à sa puissance de haine, cette femme dut assurément être une exceptionnelle amoureuse, l'une de ces héroïnes de passion que le drame moderne n'a pu remettre en scène dans leur simplicité tragique et qu'il faut aller rechercher dans le théâtre antique. La silhouette est haute et belle; le visage a des traits réguliers, volontaires, cornéliens, avec un grand regard fixe qui impressionne. Elle dit à la barre: "Je suis l'épouse, moi." L'autre, la seconde femme, celle qui "a chassée", qui a pris sa place au foyer, l'autre continue à ses yeux d'être la maîtresse, l'illégitime, l'intruse. Les voici en présence, toutes deux, l'une, brune et sombre, la douleur et l'humiliation du passé, l'autre, pâle et blonde, la douleur et l'humiliation du présent. Ces deux femmes ont aimé le même homme, qui fut leur fatalité; elles l'ont aimé, la première jusqu'au sacrifice total (n'a-t-elle pas pour lui brisé un foyer?), la seconde jusqu'au meurtre. Nous regardons celui qui a causé ces deux malheurs. Il est attentif et paraît très soucieux de ce que le passé va dire au présent. Mme Gueydan parle longtemps, d'une voix entrecoupée, saccadée, un peu sourde d'abord, mais qui s'éleva graduellement, pour crier, clamer des choses impitoyables. On sent que cette femme ne pardonnera pas, qu'elle ne peut pas pardonner, que la blessure en elle demeure toujours aussi vive et qu'elle ne se cicatrira plus. M. Caillaux nous dira, un peu plus tard, les arrangements pécuniaires qu'il a consentis pour elle en la quittant. Il insistera sur sa générosité matérielle: "Mme Gueydan n'avait pas une centime quand je l'ai épousée." L'abandonnée demeure impassible, dédaigneuse. On devine combien tout cela lui demeure étranger, en quelque sorte extérieur. Le drame intime, seul, reste vivant en elle. Elle ne transpire pas avec le passé et ce mot seul de transaction suffit à provoquer de sa part des protestations passionnées. Il y avait des écrivains dans le public. Quel romancier n'eût pas souhaité pouvoir résumer dans un de ses livres un personnage de cette puissance? On la voyait, dans la demi-obscurité du prétoire, se replier, se ramasser comme pour bondir. Tout ce qu'elle disait frappait en plein visage et en plein cœur la rivale détestée et l'homme lui maintenant plus encore peut-être que la rivale. Le souffle vengeur des Erinnyes passait dans cette salle où se jugeait un crime, et il semblait vraiment qu'une Parque était venue là pour trancher le fil d'un destin.

Si l'accusée n'avait eu pour la défendre que les seules interventions de M. Caillaux, il n'est pas impossible qu'elle fût retournée mardi soir à Saint-Lazare, en attendant le transfert à la maison de recluse. M. Caillaux, nous

avons dit, est un prodigieux lutteur, mais quand on lutte trop on lutte mal. Et, aux derniers jours, M. Caillaux s'est épuisé; il s'est découvert; il a tiré à droite et à gauche, partout, dans une espèce d'exaspération hallucinée. Il nous a obligés à songer à ces phases, ces rounds d'un match sensationnel et récent, où l'un des champions, après plusieurs attaques incorrectes, avait fini par se faire disqualifier par l'arbitre. Pour sauver l'accusée, le mari de l'accusée a tenté d'assommer la victime, et avec quelle arme imprévue! avec les dernières volontés du mort, en violant le secret du mort, en produisant un testament qui n'aurait pas eu d'existence, si son auteur n'avait pas été assassiné. Car c'est l'assassinat même qui a donné une réalité à ce document. L'instant de cette exhumation parut effroyablement tragique, et l'on s'imagina difficilement la stupeur du public apprenant que, au profit d'un ancien ministre, dont l'influence restait grande, une administration publique avait pu trahir le secret des particuliers et livrer l'un des dépôts que la loi nous oblige à lui confier...

A l'audience suivante, l'un des amis du directeur du "Figaro", M. Henry Bernstein, ripostait à M. Caillaux qui l'avait pris à partie, personnellement, en lui reprochant de s'être soustrait aux obligations militaires: "J'ai commis dans ma jeunesse une folie que j'ai regrettée publiquement... J'adore passionnément mon pays. En 1911, au moment de l'affaire d'Agadir, j'ai demandé d'être renversé dans l'armée; j'ai eu l'honneur d'obtenir la cassation de ma réforme. Je suis artillerie, je pars le quatrième jour de la mobilisation, et la mobilisation est peut-être pour demain. Je ne sais pas quel jour part Caillaux, mais je dois le prévenir qu'à la guerre on ne peut pas se faire remplacer par une femme et qu'il faut tirer soi-même." Et alors ce furent de telles acclamations, un tel délire tumultueux que la cour impuissante, désespérée, dut abandonner le terrain, disparaître, se réfugier quelques minutes hors de la salle, fuit précipitée de robes rouges qui se renouvelèrent le mardi soir, à neuf heures, lorsque le verdict du jury provoqua l'émeute dans le prétoire.

Les plaidoiries furent ce qu'on devinait qu'elles seraient: magnifiques, Me Chenu fut clair et grand; il parlait au pays. Me Labori fut émouvant et habile; il parlait aux jurés. L'un s'adressait à la conscience publique; l'autre à la sensibilité inquiète, aux nerfs fatigués de quelques hommes. L'une et l'autre voix ont porté. L'acquittement de Mme Caillaux par le jury de la Seine n'est pas une défaite pour Me Chenu. Des que le verdict a été connu, la protestation presque générale du public fut la revanche victorieuse de l'éminent bâtonnier. On attendait, avec une curiosité frémissante, le plaidoyer de Me Chenu. On savait que, après l'excellente plaidoirie de Me Seligmann défendant Gaston Calmette et le "Figaro" contre les accusations de M. Caillaux, ce serait le vrai, le seul réquisitoire, celui qui oserait demander tout le châtiment. Et Me Chenu ne se déroba point: sa plaidoirie, par la précision des arguments, par l'esprit sobre, voilé de deuil, par la hauteur, la noblesse de la pensée, par la pureté de sa langue, par les grands coups d'aile, est l'un des beaux morceaux oratoires de ce temps. On a pu lire cette plaidoirie "in extenso" dans les comptes rendus sténographiques. On en relira plus tard des fragments dans les anthologies de l'éloquence judiciaire. Me Chenu annonce tout de suite qu'il évitera les digressions fastidieuses: "Après tant

d'incidents tumultueux et divers, mes premières paroles seront peut-être pour vous étonner: je vais vous parler de l'assassinat de Gaston Calmette et je prends même l'engagement de ne pas vous parler d'autre chose." Mais, cependant, il est bien obligé de parler de M. Caillaux qui a eu un rôle dans le drame et il nous donne ce portrait de l'ancien ministre des Finances:

"M. Caillaux a d'exceptionnelles qualités d'esprit, une mémoire prodigieuse, mais avec des lacunes et des défaillances inexplicables, une haute intelligence, mais dépassée par l'opinion que, visiblement, il en a, d'une ambition sans frein ni limite, mais curieusement impatiente des obstacles, comme législateur faisant les lois, comme ministre les faisant appliquer, mais ne pouvant, pour lui, en supporter le joug comme citoyen; étendant sa main souveraine sur les trois pouvoirs, cherchant à les réunir, alors que les lois et le bien de l'Etat exigent qu'ils soient séparés; voulant être obéi; autoritaire, décidé à briser ceux qui lui résistent, à faire fléchir et à écarter de sa route, par tous les moyens, ceux qui l'embrassent et qui le gênent; bref un de ces hommes dont la puissance est faite de leur propre audace et de la crainte qu'ils inspirent."

Me Chenu, en concluant, avait ennuie, en cette affaire — en cette seule affaire, précise-t-il — le droit qu'avait le ministère public de réclamer au nom de la société une condamnation sans indulgence. M. le procureur général Herbaux ne poussa pas aussi loin la sévérité de son réquisitoire. Il reconnut l'intention criminelle et la préméditation. Mais il admit les circonstances atténuantes et il accepta même que fût écartée, "en raison des conséquences trop rigoureuses pour l'accusée", la circonstance aggravante de "préméditation absolument indéniable". C'était jeter un pont entre la condamnation aux travaux forcés et l'acquittement. Me Labori, avec son admirable éloquence et sa contagieuse émotion, se chargea de faire franchir à l'accusée ce passage encore si dangereux pour elle. Cette fois, Me Labori avait voulu assumer seul, et sans aucune intervention étrangère au barreau, la lourde responsabilité d'une défense qu'il lui plaisait de soutenir avec une très haute dignité. Aussi M. Caillaux dut-il, en auditeur silencieux, entendre les mots de sympathie que l'éminent avocat eut pour la victime. Par contre, Me Labori rendit hommage au caractère de M. Caillaux et s'appliqua à détruire l'impression produite par la déposition de Mme Gueydan: "Je ne veux pas, dit-il, rouvrir un dossier de divorce, mais il est une chose que je veux dire, c'est que si je paraissais croire que M. Caillaux n'avait pas de griefs contre Mme Gueydan, je ferais sourire tout Paris. M. Caillaux s'est conduit en galant homme."

A propos du cas présent, et pour d'opportuns rapprochements historiques, Me Labori évoqua d'autres affaires retentissantes qui s'étaient terminées par un acquittement et l'effort de dégageur ce drame des passions qui l'étreignaient pour le présenter comme un lamentable accident, infiniment malheureux et irréparable, de la nervosité humaine exaspérée... Le jury s'est laissé convaincre. Les journaux de mercredi ont dit par quel tumulte ce verdict fut accueilli dans la salle de la cour d'assises. Aux applaudissements de quelques-uns répondit une tempête de protestations et de cris indignés. Une rafale passa sur la salle, une seconde fois, obligea les magistrats à abandonner leurs sièges. Et, ce qui ne s'était sans doute jamais vu encore en ce lieu, il fallut chasser le public de l'audience pour pouvoir prononcer l'arrêt d'acquittement... ALBERIC CAHUET.

Le Général Conrad Von Heltendorf

Correspondance Spéciale de l'Abeille. Vienne. — Le général Conrad Von Heltendorf, chef de l'état-major austro-hongrois, était en villégiature, dans le Tyrol, à Innichen, chez un de ses amis, le docteur von Stern, quand il reçut l'ordre téléphonique de regagner immédiatement Vienne. Quand le général était parti en vacances, on avait considéré comme un signe de détente internationale cette villégiature. Le général avait dit, lui-même, avant de quitter Vienne que le calme ne serait pas troublé pendant les vacances, ni à Vienne, ni à Berlin. Cette affirmation résultait d'une entente entre les deux gouvernements. Et il ajoutait que le kaiser et l'empereur François-Joseph s'étaient entendus pour éviter tout conflit. Toutes ces prévisions se sont maintenant dissipées devant les exigences du parti de la guerre.